

**ARRETE PORTANT  
INTERDICTION de CIRCULATION et de STATIONNEMENT  
Impasse d'Avignon  
Pour travaux de couverture**

N° 2023 / 27

Le Maire de la commune de GRAÇAY,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles L 411-1, R 411-8, R 411-25 et R 411-26,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8<sup>ème</sup> partie, approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande en date du 25 avril 2023 de l'entreprise **SARL PENNERON FRERES** domiciliée 5, espace Petits Fossés à SAINT OUTRILLE 18310,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des salariés effectuant les travaux ainsi que celle des usagers,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : La circulation et le stationnement seront interdits impasse d'Avignon par ROUTE BARRÉE du 28 avril 2023 au 31 mai 2023.**

**Article 2** : La signalisation temporaire conforme à la réglementation sera mise en place et entretenue par l'entreprise PENNERON FRERES.

**Article 3** : Monsieur Le Maire et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie.
- Entreprise PENNERON FRERES.

Fait en Mairie, le 26 avril 2023.

Michel ARCHAMBAULT,  
Le Maire

